

TARIFICATION – LOCATION DE SALLES

La délibération du Conseil Municipal du 2022.12.13 du 7 décembre 2022, complétée par la délibération du conseil municipal du 2025.01.04 du 30 janvier 2025, en instaurant une caution de 150€ pour le rangement du matériel à l'ensemble des salles, les tarifs sont appliqués par forfaits (cumulables).

SALLE CABRALES	
Habitants de la commune	Forfait de 9h à 18h106.50€
	Forfait de 18h à 9h106.50€
	CAUTIONS : 150 € (POUR LE MOBILIER-RANGEMENT) et 1500€ (POUR L'ENSEMBLE DE LA SALLE)
Habitants hors commune <u>ou</u> Association non signataire de la charte de la vie associative	Forfait de 9h à 18h319.50€
	Forfait de 18h à 9h319.50€
	CAUTIONS : 150 € (POUR LE MOBILIER-RANGEMENT) et 1500€ (POUR L'ENSEMBLE DE LA SALLE)
Associations signataires de la charte de la vie associative sadiracaise	Mise à dispositionGRATUITE
	CAUTION : 150 € (POUR LE MOBILIER-RANGEMENT)

SALLE PIERRE BOSC	
Habitants de la commune	Forfait de 9h à 18h53.25€
	CAUTIONS : 150 € (POUR LE MOBILIER-RANGEMENT) et 500€ (POUR L'ENSEMBLE DE LA SALLE)
Habitants hors commune <u>ou</u> Association non signataire de la charte de la vie associative	Forfait de 9h à 18h159.75€
	CAUTIONS : 150 € (POUR LE MOBILIER-RANGEMENT) et 500€ (POUR L'ENSEMBLE DE LA SALLE)
Associations signataires de la charte de la vie associative sadiracaise	Mise à dispositionGRATUITE
	CAUTION : 150 € (POUR LE MOBILIER-RANGEMENT)

Le forfait 18H – 9H ne sera pas appliqué dans les cas suivants :

- Dimanche soir, si et seulement si, la remise des clefs est effectuée le lundi à 9H (jour ouvrable) ;
- Le soir d'un jour férié, si et seulement si la remise des clefs se fait le lendemain à 9H (jour ouvrable).